

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2024-009**

**Objet : Marché public pour l'étude de programmation urbaine pour le Quartier des Savoirs et des Entreprises à Ambérieu-en-Bugey – N°2021.04**  
**Modification n°3 : Approbation de l'ajustement des prestations**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n° 2020-094 du 10 septembre 2020 et n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision 2021-076 du 25 mai 2021, portant attribution du marché public concernant l'étude de programmation urbaine pour le Quartier des Savoirs et des Entreprises à Ambérieu-en-Bugey au Groupement d'Entreprises Conjoint JASP/SOLIHA RHONE ET GRAND LYON/KORELL INGENIERIE/TERRE D'AVANCE/ETAMINE/ ERANTHIS dont le mandataire est la Société JASP à Villeurbanne (69) pour un montant total de 78 762,50 € HT soit 94 515,00 € TTC calculé sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, et décomposé en deux tranches dont une ferme et une optionnelle ;

VU la décision 2022-76 du 1<sup>er</sup> juillet 2022, approuvant la modification n°1, ayant pour objet des prestations supplémentaires concernant l'ajout de réunion, l'organisation et l'animation de deux visites sur site afin de préciser la partie fonctionnelle et technique de l'étude, pour un montant total de 6 775,00 € HT portant ainsi le montant initial HT du marché à la somme de 85 537,50 € HT soit une augmentation de 8,60 % ;

VU la décision 2022-123 du 8 décembre 2022, approuvant la modification n°2, ayant pour objet des prestations supplémentaires en moins-values, pour un montant total de – 4 687,50 € HT portant ainsi le montant initial HT du marché à la somme de 80 850,00 € HT soit une augmentation de 2,65 % induite par la computation des modifications n°1 et 2 ;

.../...

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle a été constatée sur le montant final des prestations lors de la facturation de clôture de la tranche ferme, il convient, par modification n°3, de prendre en compte cet ajustement en plus-value pour un montant total de 312,50 € HT, modifiant ainsi le montant HT du marché à la somme de 81 162,50 € HT ;

- APPROUVE la modification n°3 relative au marché public pour l'étude de programmation urbaine du Quartier des Savoirs et des Entreprises à Ambérieu-en-Bugey, ayant pour objet l'ajustement des prestations en plus-value, pour un montant total de 312,50 € HT, portant ainsi le montant initial HT du marché à la somme de 81 162,50 € HT.
- PRECISE que l'augmentation induite par la computation des modifications n°1 à 3 s'élève à 2 400,00 € HT soit 3,34 %.
- DECIDE de signer la modification n°3 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 janvier 2024  
Publiée le 29 JAN. 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain,  
le 26 janvier 2024.

Le Président  
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

